

**REGLEMENT
TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES
CYCLISTES**



SAISON 2022

TABLE DES MATIERES

1.	DATE & LIEU	3
2.	PARTICIPATION	3
3.	COMPOSITION DES EQUIPES.....	3
4.	ENCADREMENT	4
5.	PRE-INSCRIPTIONS	4
6.	ENGAGEMENTS	4
7.	ACCREDITATIONS	5
8.	PROGRAMME SPORTIF	5
9.	LES EPREUVES	5
10.	MATERIEL	9
11.	ABANDON	9
12.	PENALITES.....	9
13.	CLASSEMENT & RECOMPENSES	10
14.	DISCIPLINE GENERALE	11

1. DATE & LIEU

Le Trophée de France du Jeune Cycliste aura lieu du 8 au 10 juillet 2022 à GRAND-CHAMP (56).

2. PARTICIPATION

Seront retenus pour participer au Trophée de France des Jeunes Cyclistes :

- 4 clubs labellisés « Ecole Française de Cyclisme » par comité régional avec soit le label « Ecoles de vélo » ou soit le label « Club compétition »
- + 1 club sur le quota supplémentaire sera accordé pour les comités régionaux qui ont plus de 20 clubs labellisés au 31 janvier de l'année N
- 1 équipe appelée « Entente » par comité régional composée de coureurs de clubs différents, labellisés ou non, mais composés de coureurs n'étant pas représentés dans les clubs sélectionnés
- 1 équipe appelée « Entente Outre-mer » pour les régions d'Outre-Mer composée de coureurs de clubs labellisés ou non

La sélection et l'engagement administratif des clubs incombent aux comités régionaux.

Dans le cas où les quotas de clubs dans les comités régionaux ne sont pas atteints, les places seront proposées aux comités régionaux en fonction du nombre de clubs labellisés au 1^{er} avril de l'année N.

COMITES REGIONAUX	Nombre EFC labellisés	Quota supplémentaire
AUVERGNE - RHONE ALPES	65	X
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	36	X
BRETAGNE	43	X
CENTRE VAL DE LOIRE	21	X
GRAND EST	30	X
HAUTS DE FRANCE	14	
ILE DE FRANCE	26	X
NORMANDIE	35	X
NOUVELLE AQUITAINE	41	X
OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	42	X
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	30	X
PAYS DE LA LOIRE	26	X
CORSE	1	
GUADELOUPE	12	
MARTINIQUE	2	
LA REUNION	10	
NOUVELLE CALEDONIE	1	
TOTAL	435	11

Nombre de clubs labellisés EFC par comité régional permettant la participation d'un club sur le quota supplémentaire :

3. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe de club est composée de 8 coureurs minimums possédant une licence « Jeunes » dans un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme selon la répartition suivante :

- 2 pupilles garçons
- 2 benjamins garçons
- 2 minimes garçons

- 2 féminines au minimum, au choix dans les catégories pupilles / benjamins / minimes

Le quota des féminines n'est pas limité.

Le sur-classement n'est pas autorisé.

Le maillot porté est celui du club.

Pour les équipes appelées « entente », un maillot spécifique pourra être porté pour l'ensemble des épreuves, sinon, le maillot de club d'appartenance de chaque coureur sera porté. Le maillot de comité régional n'est pas autorisé.

4. ENCADREMENT

L'encadrement par équipe participante doit être composé de :

- **3 encadrants** minimum licenciés à la FFC
 - dont au moins une femme
 - dont 2 encadrants minimum, doivent être titulaires obligatoirement du diplôme d'Animateur Fédéral (ex Brevet Fédéral 1 ou Entraîneur Jeune). Le respect de cette obligation est impératif

Cet encadrement devra être déclaré après la fin des engagements en ligne (>20 juin) via un formulaire transmis par la FFC.

Deux jeunes arbitres doivent également être désignés par chaque comité régional, mis à disposition du comité local d'organisation, âgés de 14 à 18 ans. La mixité devra être respectée avec un garçon et une fille.

Ils participeront au contrôle de l'épreuve et une formation leur sera assurée. Ils seront pris en charge (hébergement et restauration) par leur comité régional.

Ils devront être inscrits dans CICLE Web.

5. PRE-INSCRIPTIONS

- Chaque club devra envoyer sa candidature auprès de son comité régional par mail
- Chaque comité régional enverra à son tour par mail les pré-inscriptions des clubs retenus à la FFC en précisant le nombre de participants mais sans pour autant indiquer la composition nominative de la sélection, avant le **31 mai 2022**
- Un chèque de caution de 500 €/équipe devra être envoyé à la FFC après validation du comité régional afin de garantir son engagement, il pourra être encaissé en cas de désistement du club. Le chèque entérinera l'engagement de la structure et sans ce chèque avant le 31 mai, la FFC ne sera pas en mesure de valider l'engagement de la structure.

6. ENGAGEMENTS

Les engagements des coureurs et des accompagnateurs seront à effectuer sur CICLE Web avant le **20 juin 2022**, délai de rigueur.

L'attribution des dossards des équipes sera effectuée par tirage au sort.

En cas de force majeure, un coureur titulaire pourra être remplacé jusqu'à la veille au soir du début des compétitions à 19h00. Passé ce délai, aucune modification ne pourra plus être acceptée.

Les noms des jeunes arbitres et copie du livret de formation ou du diplôme (contrôlé lors de l'accréditation des équipes) devront être déclarés par les clubs ou les Comités Régionaux sur CICLE Web avant le **20 juin 2022**.

Tout engagement après cette date au regard des procédures de pré-inscription et d'inscription, (cas particuliers ou cas de force majeure) seront soumis à la Commission Nationale Jeunesse en lien étroit avec les Comités Régionaux, la Direction Technique Nationale et le président de jury.

7. ACCREDITATIONS

Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra présenter sa licence (dématérialisée ou non), ceci afin de lui établir une accréditation valable pour la durée de l'épreuve.

Les responsables d'équipes et les jeunes arbitres seront soumis aux mêmes obligations. Sans ces pièces officielles, leur accréditation ne leur sera pas délivrée.

Une caution de 60€ par coureur sera demandée afin de prévenir d'éventuelles non-restitutions du transpondeur au prestataire chronométrage en fin d'évènement.

8. PROGRAMME SPORTIF

Jeudi :

- 14h00 – 18h00 : Accueil des équipes, opérations de contrôle et remise des dossards
- 18h15 : Réunion des responsables d'équipe

Vendredi :

- 09h00 : 1^{er} départ du Rallye
- 18h00 : Arrivée de la dernière équipe du rallye

Samedi :

- 9h00 - 12h30 : Epreuves de cyclo-cross (séries de qualification)
- 14h00 : Réunion des responsables d'équipe
- 14h00 - 16h30 : Animations
- 16h30 - 19h30 : Epreuves de cyclo-cross (finales)

Dimanche :

- 08h30 : Fermeture du circuit
- 08h30 : Appel et contrôle des vélos par catégorie
- 09h00 - 15h30 : Epreuves sur route
- 16h30 - 18h00 : Cérémonies protocolaires

L'ordre du programme sportif peut-être modifié selon les contraintes et les impératifs du comité local d'organisation.

9. LES EPREUVES

La totalité des coureurs de chaque équipe doit participer à l'ensemble des épreuves, hormis le parcours de méca-jeux où seuls 8 coureurs participeront à savoir 2 féminines et l'ensemble des garçons.

- Un rallye comportant une épreuve de CLM par équipe, une montée chronométrée et une épreuve combinée mécanique et habiletés.
- Une épreuve de cyclo-cross
- Une épreuve sur route

9.1 Le rallye

Le rallye est une épreuve d'endurance qui consiste à effectuer une distance comprise entre 25 et 35 Km avec l'ensemble des coureurs de 2 éducateurs de chaque équipe. Les éducateurs pourront évoluer avec l'équipe sur le vélo de leur choix (VTT, VAE, route..).

L'équipe évoluera toujours en groupe et en totale autonomie sur la route nécessitant le respect total des règles d'évolution sur voie publique, en respectant notamment le code de la route. L'équipe devra évoluer à son rythme, il n'y aura pas de chronométrage sur la totalité de la distance du rallye. Toute infraction au code de la route sera sanctionnée par le retrait de rayon(s).

Des arbitres motos et en voiture seront positionnés sur l'ensemble du circuit.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée le jour de l'épreuve.

Durant le rallye, 3 spéciales seront organisées à des points kilométriques différents :

- Montée chronométrée
- CLM par équipe
- Méca-Jeux

a- Epreuve montée chronométrée

L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

A un certain point kilométrique du rallye (peut être différent en fonction des lieux d'organisation), chaque coureur, muni d'un transpondeur, devra effectuer une montée chronométrée comprise entre 500 m et 1,5 Km en fonction des catégories et de la difficulté du parcours.

L'ensemble des coureurs de chaque équipe devra partir les uns derrière les autres avec un espace de 10 secondes entre eux.

Aucune entraide entre coureurs et coureurs / éducateurs n'est autorisée.

Un des éducateurs devra effectuer la montée en amont et l'autre en dernier. Celui-ci ne doit pas se porter à la hauteur du coureur, il devra y avoir au minimum un vélo d'écart entre le coureur et l'encadrant.

Classement :

Le classement sera effectué au temps.

Il sera établi un classement par catégorie et sexe pour l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze.

b- Epreuve CLM par équipe

L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Les équipes devront parcourir une seule fois un circuit de 2 à 4 Km. Les coureurs sont autorisés à prendre des relais. Aucune autre entraide ne sera admise comme par exemple : pousser son coéquipier...

Chaque club devra composer 2 équipes de 4 coureurs (ou plus de 4 si le nombre de féminines dépassent le nombre de 2). La composition des équipes est libre.

L'ordre de départ sera établi en fonction des arrivées programmées sur site. Un départ aura lieu toutes les minutes ou autres suivant les impératifs du Comité local d'organisation.

Une équipe qui serait rejointe par une autre équipe ne doit ni gêner, ni prendre les roues de l'équipe qui la double, sous peine de pénalité, voire de déclassement.

Matériel :

Le vélo utilisé sera le même que pour les autres épreuves sur route où les prolongateurs sont interdits, et les roues doivent être obligatoirement à rayons pour toutes les épreuves.

Classement :

Le temps sera pris sur le dernier coureur de chaque équipe. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. En cas de crevaison ou de chute, dûment constaté par un arbitre au cours de l'épreuve, le temps sera pris sur le dernier coureur de l'équipe toujours en course.

Le classement final de l'épreuve sera effectué par l'addition des temps des 2 équipes de chaque club.

c- Epreuve combinée Mécanique & habiletés

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Seuls 8 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante :

- 2 pupilles garçons
- 2 benjamins garçons
- 2 minimes garçons
- + 2 féminines (peu importe la catégorie)

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté différent en fonction des catégories sur leur propre vélo. Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier.
Chaque équipe a un couloir déterminé.

F	F	PG	PG	BG	BG	MG	MG
---	---	----	----	----	----	----	----

Parcours technique Pupilles garçons et Féminines :

Slalom simple - démontage et remontage roue avant - sprint - zone de freinage avec passage de relais

Parcours technique Benjamins et Minimes garçons :

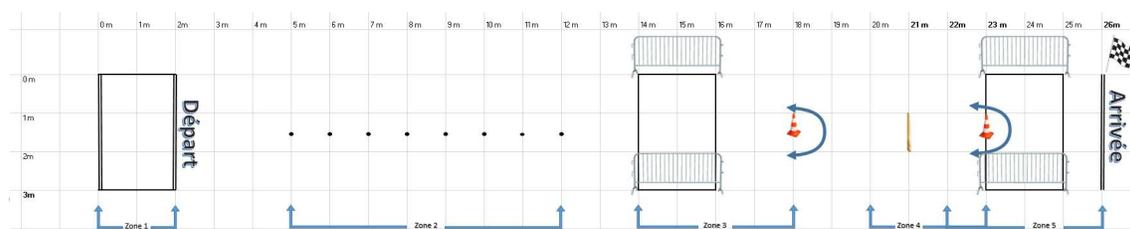
Slalom Evite Pierre - démontage et remontage roue arrière - saut de liteaux roue avant et arrière (hauteur de 8 cm) - sprint - zone de freinage avec passage de relais.

Seul le dernier minime, après avoir franchi la ligne d'arrivée, devra tirer au sort une question portant sur la culture générale cycliste et y répondre dans le temps imparti de 3'.

Seule une réponse correcte à la question permettra de retirer 10'' au temps final de l'équipe. En cas de mauvaise réponse, le temps ne changera pas.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue, faute sur le parcours technique (quilles ou liteaux tombés....).

Schéma du Méca-Jeux :



L'utilisation du vélo de cyclo-cross est autorisée.

9.2 Epreuve de Cyclo-cross

Tous les coureurs composant l'équipe participent à cette épreuve.

Il y aura 2 séries organisées par catégorie d'âge :

- 1^{ère} série : Dossards pairs
- 2^{ème} série : Dossards impairs

En fonction du nombre de partantes féminines, il pourra être envisagé qu'une seule série.

Le VTT est autorisé en respectant le règlement fédéral Cyclo-cross en vigueur.

La mise en grille des coureurs se fera en fonction du classement individuel de la montée chronométrée de la veille.

Il y aura deux parcours distincts :

- Un parcours de 1 500 à 1 800 m environ pour les pupilles filles, les pupilles garçons et les benjamines
- Un parcours de 1 800m à 2 200 m environ pour les benjamins, les minimes filles et garçons.

Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Des obstacles naturels ou des planches d'une hauteur maximum de 20 cm pourront se trouver sur le parcours à partir des benjamins.

Temps de course maximum :

Catégorie d'âge / Epreuve	Série qualificative	Finale
Pupilles	7'	10'
Benjamins	10'	15'
Minimes	15'	20'

La composition des finales sera établie en sélectionnant 50% de l'effectif total.

Exemple :

120 coureurs divisés en 2 séries de 60 partants

Les 30 premiers de chaque série se disputeront la grande finale et les 30 autres participeront à la petite finale.

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course du coureur.

Les changements de roues et de vélos se feront dans le poste de dépannage prévu à cet effet. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par un retrait de rayons.

9.3 Epreuve sur route

Tous les coureurs composant l'équipe participent à cette épreuve.

Il y aura 2 séries organisées par catégorie d'âge en fonction du type d'épreuves et de la longueur du circuit.

- Les séries seront définies en fonction du classement général intermédiaire individuel, faisant donc référence aux épreuves montée chronométrée du 1^{er} jour et au cyclo-cross lors du 2^{ème} jour.
- Selon le nombre de partantes féminines, il pourra être envisagé qu'une ou deux séries.

Les concurrents seront disposés sur la ligne de départ selon leur classement intermédiaire.

Plusieurs types d'épreuves pourront être proposés selon les spécificités du Comité local d'organisation :

- Route traditionnelle
- Epreuve de course aux points
- Epreuve par élimination

Le choix de la ou des épreuves sera défini en fonction des particularités locales.

Catégorie d'âge / Epreuve	Distance maximale (pour l'ensemble des épreuves)
Pupilles filles	8 à 10 Km
Pupilles garçons	8 à 10 km
Benjamines	12 à 15 km
Benjamins	12 à 15 km
Minimes filles	22 à 25 km
Minimes garçons	26 à 30 km

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s).

Tout dépannage en dehors de la zone mise en place par le Comité local d'organisation sera sanctionné par une mise hors course.

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au secrétariat du jury sur la ligne d'arrivée. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la mise hors course. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés.

Une fois le départ donné, aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit.

Après avoir franchi l'arrivée, un coureur ne devra pas repasser en sens inverse.

En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité.

Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

10. MATERIEL

Les participants doivent posséder obligatoirement sur toutes les épreuves :

- Leur casque
- Leurs gants
- Leur dossard autocollant sur le casque (1 de chaque côté du casque)
- Leur dossard à épingles (1 dossard préparé avec transpondeur à l'intérieur)

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira que lorsqu'il aura remis son casque verrouillé sur sa tête sous peine de mise hors course.

Le contrôle technique des vélos sera réalisé le jeudi 7 juillet 2022 de 14h00 à 18h30.

- Tous les types de vélos (cyclisme traditionnel) seront acceptés s'ils sont aux normes UCI.
- Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée à la commission jeunesse avant le jeudi 7 juillet au plus tard.
- Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.
- Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes.
- Le développement sera limité à 7.01 m pour les Minimes, 6.40 m pour les Benjamins et à 5,60 m pour les autres catégories, hormis pour l'épreuve de cyclo-cross où le développement n'est pas limité et la catégorie Minime Fille.
- Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits
- Le blocage d'un ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

Avant la remise des dossards, chaque concurrent devra faire contrôler son vélo où sera vérifié :

- L'état de marche du vélo
- Le développement du vélo

Avant chaque épreuve, chaque concurrent présentera son accréditation et sera vérifié :

- L'état du vélo
- Le développement du vélo

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise hors compétition immédiate de l'équipe

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de mise hors course.

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures automatiques munies de cales. S'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, même sans courroies, ils porteront des chaussures de sport.

11. ABANDON

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès du jury des arbitres.

12. PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée de France des Jeunes Cyclistes et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et en dernier recours le jury des arbitres.

13. CLASSEMENT & RECOMPENSES

13.1 Classement sur les épreuves

Attribution de « rayons » OR, ARGENT ou BRONZE aux clubs sur chaque épreuve.

a- Epreuves à classement individuel :

Les épreuves concernées sont :

- La montée chronométrée
- Les épreuves de cyclo-cross
- Les épreuves sur route

Des rayons seront attribués en fonction de la place du coureur et en fonction d'un pourcentage de l'effectif total par catégorie d'âge :

- 20% de l'effectif : Rayon OR
- 40% de l'effectif : Rayon ARGENT
- 40% de l'effectif : Rayon BRONZE

Exemple sur un effectif de 130 pupilles sur l'épreuve de la montée chronométrée :

- 20% de l'effectif : Rayon OR soit les places de 1 à 26
- 40% de l'effectif : Rayon ARGENT soit les places de 27 à 78
- 40% de l'effectif : Rayon BRONZE soit les places de 79 à 130

b- Epreuves à classement par équipe :

Les épreuves concernées sont :

- Le contre-la-montre
- Le méca-jeux

Des rayons seront attribués en fonction de la place de l'équipe et en fonction d'un pourcentage du nombre de clubs engagés :

- 20% du nombre total : Rayon OR
- 40% du nombre total : Rayon ARGENT
- 40% du nombre total : Rayon BRONZE

Le nombre de rayons gagnés sera proportionnel au nombre de coureurs par équipe.

Exemple sur un nombre total de 65 clubs lors de l'épreuve du méca-jeux :

- 20% du nombre total : Rayon OR soit les places de 1 à 13
- 40 % du nombre total : Rayon ARGENT soit les places de 14 à 39
- 40% du nombre total : Rayon BRONZE soit les places de 40 à 65

13.2 Classement général final

Le classement général final sera établi en fonction du nombre de rayons OR, puis ARGENT, puis BRONZE obtenus par chaque club, selon le même principe que celui utilisé lors des Jeux Olympiques. Exemple :

	OR	ARGENT	BRONZE
Club A	12	13	9
Club B	12	11	8
Club C	11	15	13
Club D	11	14	14

Club E	11	14	12
Club F	8	10	16
Club G	8	10	15

En cas d'égalité, le classement individuel du méca-jeux sera prépondérant.

13.3 Récompenses

Les modalités de récompenses sont établies sur une base de 65 clubs participants, la répartition serait donc la suivante :

- Les 13 premiers clubs (20% de l'effectif) remportent une roue d'OR
- Les 26 suivants (40% de l'effectif) remportent une roue d'ARGENT
- Les 26 suivants (40% de l'effectif) remportent une roue de BRONZE

14. DISCIPLINE GENERALE

Toute équipe engagée sera soumise au respect du règlement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes et placée sous le contrôle du jury des arbitres.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre du jury des arbitres et / ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le jury des arbitres en cas de contestation.

Seul le jury des arbitres est habilité à prononcer les éventuelles sanctions et à recevoir les réclamations concernant l'aspect sportif.

Dans le cadre de difficultés organisationnelles, la commission nationale Jeunesse pourra, en lien avec le comité local d'organisation, prendre les dispositions les plus adaptées aux situations rencontrées.

Le jet d'objet (bidons, papiers, ...) sera sanctionné par une pénalité pour l'équipe concernée.